

# L'écho de Perrouse



Le journal municipal de la commune de Perrouse et Villers le temple

Décembre 2019

n°19

## L'édito du Maire

Notre Dame de Paris en feu, une catastrophe parisienne, française, universelle.

Un drame brutal qui a suscité un élan de générosité à la hauteur de l'événement. Un projet de loi pour la reconstruction. Des dons sollicités à travers la Fondation du Patrimoine.

Sans jeter la pierre à ceux qui veulent donner pour Notre Dame de Paris, j'invite à une réflexion sur notre patrimoine rural, dont fait partie l'église Saint Mathias de Cromary-Perrouse.

Sa réhabilitation avoisine les 700 000 € ! Peu de monde en est ému et pourtant, là-aussi, les dons à la Fondation du Patrimoine bénéficient de réductions d'impôts. Ces dons sont abondés d'une somme identique par la Fondation du Patrimoine.

A titre d'exemple, les dons pour la réfection du toit de la chapelle de Villers le Temple avaient atteint 6 000 € et la Fondation du Patrimoine nous avait gratifié de la même somme, nous permettant de disposer de 12 000 €. Ceci avait allégé la facture pour la commune.

Merci de penser à notre patrimoine rural.

Le Maire  
Roland GASTINE

## Élections municipales

Les élections municipales auront lieu les dimanches 15 et 22 mars 2020, de 8h à 18h.

Les communes de moins de 500 habitants doivent élire 11 conseillers municipaux au scrutin majoritaire plurinominal à deux tours. Les candidats qui obtiennent 50% des suffrages exprimés au premier tour sont élus. Au deuxième tour, les places sont attribuées à la majorité relative. En cas d'égalité, les candidats sont départagés au bénéfice de l'âge.

Peuvent voter aux élections municipales les citoyens de l'Union Européenne âgés de plus de 18 ans, non privés de leurs droits civiques et inscrits sur les listes électorales de la commune. L'inscription est possible en mairie jusqu'au 7 février 2020.

[www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/elections](http://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/elections)

## Nouveaux arrivants

La commune met à disposition des nouveaux habitants un certain nombre de ressources utiles pour faciliter leur intégration :

Le site internet de la commune fournit les informations générale sur la commune et son fonctionnement : [www.perrouse.org](http://www.perrouse.org)

La page Facebook permet une information rapide et ludique : [www.facebook.com/perrouse](http://www.facebook.com/perrouse)

Le fascicule « L'essentiel de Perrouse » rassemble les numéros et adresses utiles, les horaires de déchetterie et la liste des interlocuteurs de la commune. Il est disponible en mairie.

Le journal communal « L'Écho de Perrouse » est distribué une à deux fois par an dans les boîtes aux lettres. Les numéros précédents sont disponibles en PDF sur le site de la commune.

Par ailleurs, des événements conviviaux sont également organisés afin de faciliter la rencontre entre les habitants et l'intégration des nouveaux arrivants. Les prochains événements prévus en 2020 sont :

- **11 janvier** : vœux du maire et galette (salle des fêtes)
- **8 mai** : cérémonie de commémoration de la fin de la 2<sup>e</sup> guerre (mairie)
- **4 juillet** : repas dansant et feu d'artifice (salle des fêtes)
- **11 novembre** : cérémonie de commémoration de l'armistice de 1918 (mairie)



Le Maire et les membres du conseil municipal vous adressent leurs vœux les plus sincères, pour que 2020 vous apporte la réalisation de tous vos souhaits, et en particulier, une bonne santé.



## ■ Association Saint-Mathias

L'Association Saint Mathias Cromary Perrouse a été créée en mai 2018. Elle a pour objet la recherche et la collecte de financements destinés exclusivement à la rénovation et l'entretien de l'église, propriété des communes de Cromary et Perrouse.

Les travaux à prévoir sont importants et deviennent urgents. L'expertise a été réalisée en liaison avec l'architecte des bâtiments de France car l'église est inscrite au titre des monuments historiques. Elle représente en effet un patrimoine précieux qu'il convient de préserver.

<http://perrouse.org/eglise.html>

## ■ Parking de la salle des fêtes

Les travaux routiers prévus sur la VC1 devant le pôle éducatif réduisant l'espace pour les places de parking improvisé, il est apparu nécessaire d'agrandir celui situé derrière la salle des fêtes. Son coût s'est élevé à 33 730,80 € HT.

Par ailleurs, ce nouveau parking peut aussi permettre l'organisation de festivités pour les associations du village.



## ■ Trottoirs

Selon la définition officielle, un trottoir est un espace plus élevé que la chaussée et ménagé sur le côté d'une rue pour la circulation des piétons.

Le stationnement sur un trottoir est interdit par défaut, sans qu'il soit nécessaire d'installer des panneaux.

Le stationnement peut être gênant (art. R417.10 du code de la route) ou très gênant (art. R417.11) passible d'une amende de 135 €.

Les piétons et les parents avec leur poussette remercient les conducteurs d'éviter d'y stationner.

## ■ Travaux routiers



Le département a pris l'engagement d'établir une route de 5,50 m de large entre l'échangeur de They et la salle des fêtes de Perrouse pour permettre aux Perrousiens (en particulier) de rejoindre Rioz avec plus de sécurité (surtout en hiver) qu'en passant par Buthiers, Cromary ou Villers le Temple.

En revanche, il a été jugé indispensable de sécuriser l'arrivée sur la salle des fêtes, les vestiaires du foot et le pôle éducatif, par l'installation de dispositifs destinés à ralentir les véhicules (plateau ralentisseur, déviation de route, chicanes)

De plus, la voie communale ne permettant pas aux cars et gros véhicules de se croiser, la route sera donc élargie. Afin d'assurer à la fois la sécurité des cyclistes et des piétons, un chemin sécurisé sera aménagé au bord de la route.

L'arrivée sur le centre de Perrouse sera aménagée au niveau de la fontaine avec passage pour piétons derrière la fontaine pour accéder aux arrêts de bus dont les emplacements seront modifiés pour être sécurisés.

L'accès et le stationnement au pôle éducatif seront modifiés avec financement par la CCPR.

L'enveloppe prévisible à charge de la commune serait de 283 000 € HT environ, financée par le département avec convention de remboursement sur 4 ans.

Des subventions, au titre des bordures de trottoirs et de la répartition du produit des amendes de police, ont été sollicitées.

Les plans peuvent être consultés en mairie.

## ■ Cérémonie du 11 novembre

Comme chaque année, les habitants étaient au rendez-vous pour commémorer l'armistice de 1918 et la mémoire des soldats tombés au combat.

Un buffet campagnard a clôturé la cérémonie.



## Recensement de la population

À la demande de l'INSEE, la commune est tenue d'organiser le recensement de la population, comme tous les 5 ans. Le recensement permet de déterminer la population officielle de notre commune. Actuellement, la population de Perrouse est de 271 habitants. De ces chiffres découle la participation de l'État à notre budget. La dotation globale de fonctionnement dépend de sa population.

La commune a fait appel à une jeune de Perrouse pour officier comme agent recenseur. Il s'agit de Marine Merle, 21 ans, étudiante à Besançon. Elle passera auprès de tous les foyers entre le 16 janvier et le 15 février 2020 pour distribuer les formulaires de recensement et accompagner les habitants dans la démarche.

Merci de lui réserver le meilleur accueil.

La loi rend obligatoire la réponse à cette enquête. Les formulaires, qu'ils soient remplis en ligne ou rendus sur papier sont traités de façon strictement confidentielle.

Les statistiques qui en sont tirées par l'INSEE aident l'État dans ses décisions publiques en matière d'équipement collectif ou de logement, entre autres.

Pour en savoir plus sur le recensement :

[www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)



*Marine Merle, étudiante perrousienne, effectuera le recensement de la population en janvier.*

## Fontaine

La fontaine devait être réhabilitée début 2020 avec un financement de la CCPR et 20% à charge de la commune.

Malheureusement, le bureau de la CCPR a décidé au dernier moment d'ajourner les travaux, malgré les délibérations passées, faute de financement !

Nous espérons que le projet sera remis à l'ordre du jour l'année prochaine.

Le château d'eau situé derrière la fontaine sera tout de même sécurisé, avec une nouvelle porte et la réfection des pierres de façade.

## Échangeur de They

Suite à la mise en 2x2 voies de la nationale 57 entre Voray et Rioz, l'ancien accès direct depuis Perrouse a été remplacé par un passage souterrain. Cependant, une route a été aménagée le long de la nationale jusqu'à l'échangeur de They.

Cela facilitera le trajet pour ceux qui veulent aller à Rioz ou Vesoul.

A titre de comparaison, sur le trajet entre Perrouse et They :

- Par la nouvelle route : 3,6 km (4 min)
- En passant par Cromary : 5,8 km (7 min)
- En passant par Voray : 9,8 km (9 min)

## Enfouissement des réseaux

Le Conseil Municipal a pris la décision de procéder à l'enfouissement des réseaux secs (EDF, téléphone) de la rue du Stade, de l'impasse des Cryots et pour des raisons techniques d'une partie de l'impasse de la Creuse.

L'enveloppe prévisionnelle à charge de la commune est de 125 619 € HT environ. Le financement sera réalisé par un emprunt de 120 000 € sur 20 ans au taux fixe de 0,94 %.

Les équipements pour la fibre seront déployés à cette occasion et financés par Haute-Saône Numérique. La mise en service de la fibre pour tous les habitants devrait avoir lieu en juin 2020, selon les dernières informations fournies par le département.

## Repas des anciens

Comme chaque année, la commune invite ses aînés à un repas convivial et un après-midi dansant à la salle des fêtes. Il aura lieu le dimanche 12 janvier 2020.



## Terrain de foot

Retour sur l'inauguration du terrain synthétique de Perrouse, l'été dernier.

Ce nouveau terrain permet aux équipes une utilisation intensive, aussi bien pour les entraînements que pour les matchs, quelque soit la météo.

Le terrain a été baptisé du nom de Jules Rimet, haut-saônois né en 1873, connu pour avoir été le fondateur de la coupe du monde de football, en 1930. Il fut président de la FIFA durant 33 ans, jusqu'en 1954.

C'est donc auréolé de ce nom prestigieux que le terrain a été inauguré, le 6 juillet 2019, en présence de deux descendants de Jules Rimet, du préfet de Haute-Saône M. Ziad Khoury, du président du département de Haute-Saône, M. Yves Krattinger, le président de la CCPR, M. Roger Renaudot et de plusieurs maires des communes environnantes et de dirigeants de l'AS Perrouse.

Le montant des travaux de 760 k€ a été subventionné à 75% par l'État, la Région Bourgogne-Franche-Comté, le département de Haute-Saône et à 6% par la Fédération française de football. La CCPR a contribué à hauteur de 14% et la commune de Perrouse et l'AS Perrouse ont contribué à hauteur de 5%. Le terrain est administré par la CCPR, la commune payant les charges d'électricité, et l'AS Perrouse se chargeant de l'entretien.

Ce nouveau terrain contribue à l'attractivité de Perrouse et de l'Association Sportive. Il est également utilisé et apprécié par les élèves et les professeurs du pôle éducatif pour les activités sportives.



*En haut, le ruban est coupé par le président du département, M. Krattinger.*

*En bas, au premier plan, de gauche à droite, le préfet M. Khoury, le maire de Perrouse, M. Gastine, le président de la CCPR, M. Renaudot et M. Henriot, premier adjoint de Perrouse.*

## L'A.S. Perrouse

L'AS Perrouse a fêté joyeusement ses 50 ans le 6 juillet dernier, avec l'inauguration du terrain synthétique. Je tiens à remercier, en tant que Président du club, l'ensemble de nos partenaires.

Nous nous devons de continuer à le pérenniser avec une gestion de « bon père de famille ». Nous sommes bénévoles et nous avons un contrat implicite avec notre association. Notre rôle n'est pas uniquement sportif mais également associatif, éducatif et social, pour la commune et le territoire.

Le football reste le sport le plus pratiqué en Haute-Saône. Il a une responsabilité morale envers notre jeune public. Notre club s'est vu renouveler pour 3 ans le label « Jeunes » ainsi que notre école de foot féminine.

Le football féminin prend une place de plus en plus importante et je m'en réjouis. Il est un axe de développement dans notre projet club.

Notre club compte cette année 337 licencié(e)s, dont plus de la moitié de jeunes. Le terrain synthétique nous a permis de passer un palier en termes de niveau de jeu et nous sommes fiers de compter 3 équipes seniors masculines, à la 1<sup>ère</sup> place dans leur championnat respectif, à la fin de la phase automne. La formation de nos éducateurs et éducatrices, arbitres reste également un objectif et les résultats sportifs sont au rendez-vous.

Je vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année en famille et entre amis.

Christian DROMARD  
Président de l'AS Perrouse